THOMAS

QUI VEUT ET QUI NE VEUT PAS,

OU

OPINIONS CONTRADICTOIRES

DE

GUILLAUME - THOMAS RAYNAL.



A PARIS,

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, n°. 17.

1791.

THOMAS

QUI VEUT ET QUI NE VEUT PAS,

OU

OPINIONS CONTRADICTOIRES

DE

GUILLAUME-THOMAS RAYNAL.

SI une chofe bifarre & révoltante a paru dans la révolution françaife, c'eft la lettre de M. Raynal.

Défenfeur ardent & enthoufiafte de la liberté, dans un tems où les préjugés tenoient lieu de raifon ; la baffeffe, de fentiment ; le vice, de vertu ; l'abbé Raynal, plus entraîné peut-être par l'effervefcence de fon imagination ; plus jaloux d'acquérir de la célébrité, que de venger l'homme perfécuté, Raynal ofoit élever la voix contre la tyrannie ; il avoit le courage de braver

les foudres du Vatican, les arrêts du parlement, l'exil de ſon ſouverain : rien ne l'étonnoit ; fort de la noble cauſe qu'il plaidoit, il ſembloit dire aux puiſſances : *Je ne redoute point vos armes, elles ſe briſeront devant la philoſophie dont je ſuis l'apôtre ; & en dépit de vous-même, je vous donnerai des lois.* Telle étoit la grande idée que l'on s'étoit formée de l'hiſtorien des deux Indes.

Précurſeur des principes que nous profeſſons, aujourd'hui il vient avec audace plaider la cauſe des tyrans, dont il avoit dévoilé les forfaits. Inconſéquent, il vient faire le procès au peuple français de ce qu'il a ſuivi la marche qu'il lui avoit tracée. Puſillanime & rampant, il careſſe la main qui l'a frappé. Enfant dénaturé & ingrat, il ſe ſouleve contre une mère juſte & compatiſſante qui a briſé ſes chaînes. Ah ! plaignons ce vieillard qui n'eſt point exempt des erreurs attachées à la foibleſſe humaine.

Nous n'avons point à redouter les influences de la lettre de M. Raynal, qui eſt une cenſure très-caractériſée de la conſtitution françaiſe. Les eſprits ſont trop éclairés, pour que l'on rétrograde ſur ſes pas, comme il a la bonhommie de le conſeiller.

Cependant comme l'autorité d'un grand nom

ſert ſouvent d'égide à l'erreur, de prétexte à la méchanceté, & d'appui à l'ignorance ; je veux en ver aux malveillans cette pauvre reſſource. Je crois donc à propos, pour anéantir les principes foibles de l'homme de quatre-vingt ans, de leur oppoſer les principes énergiques de l'homme de cinquante ans ; & j'oſe avancer que le philoſophe Raynal réduira au ſilence le prêtre Raynal.

Quoique la lettre de M. Raynal ſoit une cenſure vague des opérations de l'aſſemblée nationale, il en dit cependant aſſez pour manifeſter ſon opinion, relativement au nouvel édifice, élevé ſur des ruines qui crouloient de toute part ; édifice qu'il voudroit faire renverſer en partie : la critique eſt aiſée, & l'art eſt difficile.

M. Raynal a quatre principaux objets en vue, le peuple, le roi, l'égliſe & la propriété ; objets qui feront diviſés par paragraphe, oppoſant Raynal à Raynal. Je n'entrerai pour rien dans la réfutation de ſes principes.

§. I.

Le Peuple tyran.

Le prêtre Raynal.

« Je ſuis profondément attriſté des crimes qui couvrent de deuil cet empire....... Que vois-je autour de moi ! des troubles religieux, des diſcuſſions civiles, la conſternation des uns, la tyrannie & l'audace des autres ; un *gouvernement eſclave de la tyrannie populaire* ; le ſanctuaire des lois environné d'hommes effrénés, qui veulent alternativement ou les dicter, ou les braver ; des ſoldats ſans diſcipline ; des chefs ſans autorité ; des miniſtres ſans moyens ; un roi, le premier ami de ſon peuple, plongé dans l'amertume, outragé, menacé, dépouillé de toute autorité ; & la puiſſance publique n'exiſtant plus que dans les clubs, où des hommes ignorans & groſſiers oſent prononcer ſur toutes les queſtions politiques ».

« Mes yeux ſe ſont remplis de larmes, quand j'ai vu les plus méchans hommes employer les plus viles intrigues pour ſouiller la révolution ; quand j'ai vu le ſaint nom du patriotiſme prof-

titué à la ſcélérateſſe, & la licence marcher en triomphe ſous les enſeignes de la liberté : l'effroi s'eſt mêlé à une juſte douleur quand j'ai vu briſer tous les reſſorts du gouvernement, & ſubſtituer d'impuiſſantes barrieres à la néceſſité d'une force active & réprimante.... J'ai frémi ſur-tout lorſqu'obſervant dans ſa nouvelle vie ce peuple qui veut être libre, je l'ai vu non ſeulement méconnoître les vertus ſociales, l'humanité, la juſtice, mais encore recevoir avec avidité les nouveaux germes de corruption, & ſe laiſſer par là entourer d'une nouvelle chaîne d'eſclavage...... »

« Je ſouffre lorſqu'au milieu de la capitale, & dans le ſein des lumieres, je vois ce peuple ſéduit, accueillir avec une joie féroce les propoſitions les plus coupables, ſourire au récit des aſſaſſinats, chanter ſes crimes comme des conquêtes.............. Je le vois rire & danſer ſur les bords de l'abîme qui peut engloutir ſes eſpérances. » (Lettre à l'aſſemblée nationale.)

Ne peut-on pas dire, & ah! quand aura-t-il tout vu ?

Le philosophe Raynal.

« La tyrannie, dit-on, est l'ouvrage des peuples & non des rois. Pourquoi ne réclame-t-on pas avec autant de chaleur contre les entreprises du despotisme, qu'il emploie de violence & d'artifice lui-même pour s'emparer de toutes les facultés des hommes ? Mais est-il permis de se plaindre & de murmurer sous les verges de l'oppresseur ? N'est-ce pas l'irriter, l'exciter à frapper jusqu'au dernier soupir de la victime ? A ses yeux les cris de la servitude sont une rébellion. On les étouffe dans une prison, souvent même sur un échafaud. L'homme qui révendiqueroit les droits de l'homme, périroit dans l'abandon ou dans l'infâmie. On est donc réduit à souffrir la tyranie sous le nom de l'autorité. » (pag. 23, tome VIII de l'histoire philosophique & politique des deux Indes. *)

« Les formes de gouvernement du choix libre des premiers aieux, quelque sanction qu'elles puissent avoir reçue, ou du serment

---

* Il ne sera jamais question que de cet ouvrage, édition de Neufchâtel, en 1783.

ou du concert unanime ou de leur permanence, ſont-elles obligatoires pour leurs deſcendans? *Il n'en eſt rien.* ... Nous examinons les choſes en *philoſophe*, & l'on ſait bien que ce ne ſont pas nos ſpéculations qui amenent les troubles civils. Point de *ſujets* plus patiens que nous. Je vais donc ſuivre mon objet ſans en redouter les ſuites. Si les peuples ſont heureux ſous la forme de leur gouvernement, ils le garderont. S'ils ſont malheureux, ce ne ſeront ni vos opinions ni les miennes, ce ſera l'impoſſibilité de ſouffrir davantage & plus long-tems, qui les déterminera à la changer: *mouvement ſalutaire* que l'oppreſſeur appelle *révolte*, bien qu'il ne ſoit que *l'exercice légitime* d'un droit inaliénable & naturel de l'homme qu'on opprime & qu'on n'opprime pas. » (pag. 275, tome VIII.)

« Les tyrans ne trouvent guere de complices que chez les peuples déja corrompus. Ce ſont les vices qui leur donnent des alliés parmi ceux qu'ils oppriment. C'eſt la molleſſe qui s'épouvante, & n'oſe faire l'échange de ſon repos contre des périls honorables. C'eſt la vile ambition de commander qui prête ſes bras au deſpotiſme, & conſent à être eſclave pour dominer; à livrer un peuple pour partager ſa dépouille; à renoncer à l'honneur pour obtenir des honneurs

& des titres. C'eſt ſur-tout l'indifférente & froide perſonnalité, dernier vice d'un peuple, dernier crime des gouvernemens; car c'eſt toujours le gouvernement qui la fait naître; c'eſt elle qui, par principe, ſacrifie une nation à un homme, & le bonheur d'un ſiècle & de la poſtérité, à la jouiſſance d'un jour & d'un moment ». (pag. 267, tome VIII.)

« Prononça-t-on jamais aux nations le nom odieux de tyrannie, le nom ſi doux d'indépendance ſans les remuer. » (pag. 322, tome VIII.)

« Voyagez beaucoup, & vous ne trouverez pas un peuple auſſi affable, auſſi franc, auſſi poli, auſſi ſpirituel que le français....... Le jeune français, gai, léger, plaiſant & frivole, eſt l'homme aimable de ſa nation, & le français mur, inſtruit & ſage, & qui a conſervé les agrémens de ſa jeuneſſe, eſt l'homme aimable & eſtimable de tous les pays. » (pag. 13, tome III.)

» Dis moi (s'adreſſant à Louis XVI), quel eſt le monarque qui commande à des ſujets auſſi patiens, auſſi fideles, auſſi affectionnés? eſt-il une nation plus franche, plus active, plus induſtrieuſe? L'Europe entiere n'y a-t-elle pas pris cet eſprit ſocial qui diſtingue ſi heureuſement notre âge des ſiecles qui l'ont précédé?

jette les yeux ſur la capitale de ton empire & tu y trouveras deux claſſes de citoyens. Les uns regorgeant de richeſſes, étalent un luxe qui indigne ceux qu'il ne corrompt pas; les autres plongés dans l'indigence, l'accroiſſent encore par le maſque d'une aiſance qui leur manque. Fixe tes regards ſur les provinces où s'éteignent tous les genres d'induſtrie ; tu les verras ſuccombant ſous le fardeau des impoſitions, & ſous les vexations auſſi variées que cruelles de la nuée des ſatellites du traitant. — Abaiſſe-les enſuite ſur les campagnes, & conſidère d'un œil ſec, ſi tu le peux, celui qui nous enrichit, condamné à mourir de miſère, l'infortuné laboureur auquel il reſte à peine, des terres qu'il a cultivées, aſſez de paille pour couvrir ſa chaumiere & ſe faire un lit. Vois le concuſſionnaire protégé, tourner auprès de ſa pauvre demeure pour trouver, dans l'apparence de quelqu'amélioration à ſon triſte ſort, le prétexte de redoubler ſes extorſions. Vois des troupes d'hommes qui n'ont rien, quitter dès l'aurore leur habitation, & s'acheminer eux, leurs femmes, leurs enfans, leurs beſtiaux, ſans ſalaire, ſans nourriture, à la confection des routes, dont l'avantage n'eſt que pour ceux qui poſſedent tout.

»Demande-toi ſi ton intention eſt de perpétuer

les profusions insensées de ton palais. — De garder cette multitude d'officiers grands & subalternes qui te dévorent. — D'éterniser le dispendieux entretien de tant de châteaux inutiles, & les énormes salaires de ceux qui les gouvernent. — De doubler, tripler les dépenses de ta maison, par des voyages non moins couteux qu'inutiles. — De dissiper en fêtes scandaleuses la subsistance de ton peuple. — De permettre qu'on éleve sous tes yeux des tables d'un jeu ruineux, source d'avilissement & de corruption. — D'épuiser ton trésor pour fournir au faste des tiens, & leur continuer un état dont la magnificence soit l'émule de la tienne. — De souffrir que l'exemple d'un luxe perfide, dérange la tête de nos femmes & fasse le désespoir de leurs époux. — De sacrifier chaque jour à la nourriture de tes chevaux, des subsistances dont l'équivalent nourriroit plusieurs milliers de tes sujets qui meurent de faim & de misère — D'accorder à des membres qui ne sont déja que trop gratifiés, & à des militaires largement stipendiés pendant de longues années d'oisiveté, des sommes extraordinaires pour des opérations qui sont de leur devoir, & que dans tout autre gouvernement que le tien, ils exécuteroient à leurs dépens. — De persister dans l'infructueuse pos-

seſſion de domaines immenſes qui ne te rendent rien, & dont l'aliénation, en acquittant une partie de ta dette, accroîtroit & ton revenu & la richeſſe de la nation. Celui à qui tout appartient comme ſouverain, ne doit rien avoir comme particulier. — De te prêter à l'inſatiable avidité de tes courtiſans, de tes proches. — De permettre que les grands, les magiſtras, tous les hommes puiſſans ou protégés de ton empire, continuent d'écarter loin d'eux le fardeau de l'impôt pour le faire retomber ſur le peuple: eſpece de concuſſion contre laquelle les gémiſſemens des opprimés & les remontrances des hommes éclairés, réclament inutilement & depuis ſi long-tems. — De confirmer dans un corps qui poſſede le quart des biens du royaume, le privilége abſurde de s'impoſer à ſa diſcrétion, & par l'épithete de *gratuits* qu'il ne rougit pas de donner à ſes ſubſides; de te ſignifier qu'il ne te doit rien, qu'il n'en a pas moins droit à ta protection & à tous les avantages de la ſociété, ſans en acquitter aucune des charges, & que tu n'en as aucun à ſa reconnoiſſance.

« Lorſqu'à ces queſtions, tu auras fait toi-même les réponſes juſtes & vraies, que ton ame ſenſible & royale t'inſpirera, agis en conſéquence. Sois ferme, ne te laiſſe ébranler par aucune de

ces repréſentations, que la duplicité & l'intérêt perſonnel imagineront pour t'arrêter, peut-être même pour t'inſpirer de l'effroi; & ſois sur d'être bientôt le plus honnoré & le plus redoutable des potentats de la terre......

» Oui Louis XVI, tel eſt le ſort qui t'attend; & c'eſt dans la confiance que tu l'obtiendras, que je ſuis attaché à la vie. Il ne me reſte plus qu'un mot à te dire, mais il eſt important. C'eſt de regarder comme le plus dangéreux des impoſteurs, comme l'ennemi le plus cruel de notre bonheur & de ta gloire, le flatteur impudent qui ne balancera pas à t'aſſoupir dans une tranquillité funeſte, ſoit en affaibliſſant à tes yeux la peinture affligeante de ta ſituation, ſoit en t'éxagérant l'indécence, le danger, la difficulté de l'emploi des reſſources qui ſe préſenteront à ton eſprit.

Tu entendras murmurer autour de toi: *cela ne ſe peut, & quand cela ſe pourroit, ce ſont des innovations.* Des innovations! ſoit. Mais tant de découvertes dans les ſciences & dans les arts, n'en ont-elles pas été? L'art de bien gouverner eſt-il donc le ſeul qu'on ne puiſſe perfectionner? L'aſſemblée des états d'une grande nation, le retour à la liberté primitive, l'exercice reſpectable des premiers actes de la juſtice naturelle,

ſeroient-ce donc des innovations ? (page 163 & ſuiv. T. II) ».

§. I I.

LE ROI EST SANS AUTORITÉ.

Le prêtre Raynal.

» La France étant une monarchie, ſon étendue, ſes beſoins, ſes mœurs, l'eſprit national, s'oppoſent invinciblement à ce que jamais des formes républicaines puiſſent y être admiſes, ſans opérer une diſſolution totale de l'empire. Le pouvoir monarchique étoit vicié par deux cauſes. Les baſes en étoient entourées de préjugés, & ſes limites n'étoient marquées que par des réſiſtances partielles. Epurer les principes, en aſſayant le trone ſur ſa véritable baſe, la ſouveraineté de la nation; poſer les limites, en les plaçant dans la repréſentation nationale, étoit ce que vous aviez à faire. Eh! vous croyez l'avoir fait? Mais en organiſant les deux pouvoirs, la force & le ſuccès de la conſtitution dépendent de leur équilibre. *Vous n'aviez à vous défendre que contre la pente actuelle des idées; vous deviez*

voir que dans l'opinion le pouvoir des rois décline & que les droits du peuple s'accroiſſent. »

« Ainſi, en affoibliſſant ſans meſure ce qui tend naturellement à s'effacer, en fortifiant dans ſa ſource ce qui tend naturellement à s'accroitre, vous arrivez forcément à ce triſte réſultat, *un roi ſans autorité, un peuple ſans frein.* . . . . . Vous avez conſervé le nom de roi ; mais dans votre conſtitution il n'eſt plus utile & il eſt encore *dangereux*. Vous avez réduit ſon influence à celle que la corruption peut uſurper. Vous l'avez pour ainſi dire invité à combattre une conſtitution qui lui montre ſans ceſſe ce qu'il n'eſt pas, & ce qu'il pourroit être. Voilà déja un vice inhérent à votre conſtitution, vice qui la détruira, ſi vous ou vos ſucceſſeurs ne vous hâtez de l'extirper. »

» Il eſt tems d'arrêter les vengeances, les ſéditions & les émeutes, de nous rendre enfin la paix & la confiance. Pour arriver à ce but ſalutaire vous n'avez qu'un moyen ; & ce moyen ſeroit, enréviſant vos décrets, de réunir & de renforcer des pouvoirs affoiblis par leur diſperſion, de confier au roi toute la force néceſſaire pour aſſurer la puiſſance des lois ; de veiller ſur-tout à la liberté des aſſemblées primaires, dont les factions ont éloigné tous les citoyens

vertueux

vertueux & ſages.... Croyez-vous que le rétabliſſement du pouvoir exécutif puiſſe être l'ouvrage de vos ſucceſſeurs. Non, ils arriveront avec moins de force que vous n'en avez ; ils auront à conquérir cette opinion populaire dont vous avez diſpoſé....... Le deſpotiſme vous attend ſi vous ne le prévenez par la protection tutélaire de l'autorité royale. » (Lettre à l'aſſemblée nationale.)

Le philoſophe Raynal.

« Des peuples immenſes ſe regardent de bonne foi comme appartènans en propriété à un petit nombre d'hommes qui les oppriment..... *Faites rougir ces milliers d'eſclaves ſoudoyés*, *qui ſont prêts à exterminer leurs concitoyens. Soulevez dans leur âme la nature & l'humanité contre ce renverſement des lois ſociales : apprenez-leur que la liberté vient de Dieu*, *l'autorité des hommes.* »

« Révélez tous les miſteres qui tiennent l'univers à la chaîne & dans les ténébres ; & que s'appercevant combien on ſe joue de leur crédulité, *les peuples éclairés tous à la fois*, *vengent enfin la gloire de l'eſpèce humaine.* (pag. 76 & ſuiv. tome Ier.)

« La loi n'eſt rien ſi ce n'eſt pas un glaive

qui ſe promene indiſtinctement ſur toutes les têtes. .... Qui oſera braver la loi ſi le ſouverain même ne la brave impunément ? » (pag. 101 tome Ier.)

Les peuples ne ſont conſeillés que par leurs beſoins. *Les ſouverains ne conſultent que leur intérêt perſonnel.* .... Ceux-ci ne balanceront jamais entre la félicité des peuples & la ſolidité de leur poſſeſſion, & préféreront toujours une autorité ferme & conſtante ſur des miſérables, à une autorité incertaine & précaire ſur des hommes heureux. D'après une méfiance que de longues vexations n'ont que trop bien autoriſée, ils regarderont les peuples comme des eſclaves toujours prêts à leur échapper par la révolte ou par la fuite ; & il ne viendra dans la penſée d'aucun d'eux que ce ſentiment habituel de haine qu'ils nous ſuppoſent, parce qu'ils l'ont mérité & qui n'eſt que trop réel, s'éteindroit par l'expérience de quelques années d'une adminiſtration douce & paternelle : car rien ne s'aliene plus difficilement que l'amour des peuples. .... Rien ne ſe recouvre plus facilement quand il eſt aliéné. Le trompeur eſpoir d'un meilleur avenir ſuffit ſeul pour calmer notre imagination, & prolonger ſans fin nos miſeres. Ce que j'avance, le ſpectacle preſque général

du monde, le confirme. A la mort d'un tyran toutes les nations se promettent un roi. Les tyrans continuent d'opprimer & de mourir paisiblement, & les peuples de gémir, d'attendre en patience un roi qui ne vient point..... Il ignorera toute sa vie la plus simple & la plus évidente des vérités, c'est que leur force & la sienne ne peuvent se séparer..... *En politique, le parti que le ministere prendra sera toujours le plus analogue à l'esprit tyranique, le seul qu'on ait décoré du grand art de gouverner.* » (pag. 196 & suiv. tome VIII.)

Faut-il révéler aux nations les trames qui se forment contre leur liberté ? Faut-il leur dire que, par le complot le plus odieux, quelques puissances ont manœuvré récemment une convention qui doit ôter toute ressource au désespoir ? Depuis deux siècles, tous les princes de l'Europe fabriquoient entre eux, dans les ténèbres du cabinet, cette longue & pesante chaîne dont les peuples se sentent enveloppés de toutes parts. Chaque négociation ajoutoit de nouveaux chaînons à ce filet artificieusement imaginé. Les guerres ne tendoient pas à rendre les états plus grands, mais les sujets plus soumis, en substituant pas à pas le gouvernement militaire à l'influence douce & lente des lois & des mœurs.

Tous les potentats ſe fortifioient également dans leur tyrannie, par leurs conquêtes ou par leurs pertes. Victorieux, ils régnoient avec des armées: humiliés & défaits, ils commandoient par la miſere à des ſujets puſillanimes. Ennemis ou jaloux entre eux par ambition, ils ne ſe liguoient, ou ne s'allioient que pour appeſantir la ſervitude. Soit qu'ils vouluſſent ſouffrir la guerre ou conſerver la paix, ils étoient aſſurés de tourner au profit de leur autorité l'agrandiſſement ou l'affoibliſſement de leurs peuples... N'en doutez pas, peuples qui gémiſſez tous, plus ou moins ſourdement, de votre condition. *Ceux qui ne vous ont jamais aimés, en ſont venus à ne vous plus craindre.*

Vous qu'un deuil de cour laiſſe des mois entiers ſans ſalaire & ſans pain, n'eſpérez pas de vivre hors d'une patrie où des ſoldats & des gardes vous tiennent empriſonnés: errez dans l'abandon, & mourez de chagrin. Oſez gémir, vos cris ſeront repouſſés & perdus au fond d'un cachot; fuyez, on vous pourſuivra même au-delà des monts & des fleuves; vous ſerez renvoyés ou livrés pieds & poings liés à la torture, à la gène éternelle où vous avez été condamnés en naiſſant. Vous encore à qui la nature a donné un eſprit libre, indépendant des préjugés & des

erreurs, qui osez penser & parler en hommes, étouffez dans votre âme la vérité, la nature, l'humanité. Applaudissez à tous les attentats commis contre votre patrie & vos concitoyens, ou gardez un silence profond dans l'obscurité de l'infortune & de la retraite. Vous tous enfin qui naissez dans ces états barbares, où la condition réciproque entre les princes de se rendre les transfuges, vient d'être scellée par un traité; souvenez-vous de l'inscription que le Dante a gravée sur la porte de son enfer : *Vous qui passez ici, perdez toute espérance*...

Il faudroit attacher les peuples par des soulagemens & des espérances : on les emprisonne, on les garotte; on empêche l'homme né libre, d'aller respirer dans des contrées où le ciel & la terre lui donneroient un asyle. On aime mieux l'étouffer dans son berceau que de le laisser chercher sa vie en quelque climat secourable. On ne veut pas même lui donner le choix de son tombeau. *Tyrans politiques, voilà l'ouvrage de vos lois : peuples où sont vos droits*? » (Pag. 232, & suiv. tome VIII.)

« L'Europe auroit à desirer que les souverains, convaincus de la nécessité de perfectionner la la science du gouvernement, voulussent imiter un établissement de la Chine. Dans cet empire on

diſtingue les miniſtres en deux claſſes, celle des *penſeurs* & celle des *ſigneurs*. Tandis que la derniere eſt occupée du détail & de l'expédition des affaires, la premiere n'a d'autre travail que de former des projets, ou d'examiner ceux qu'on lui préſente. Au ſentiment des adminiſtrateurs du gouvernement chinois, c'eſt la ſource de tous les réglemens judicieux qui font régner dans ces régions la légiſlation la plus ſavante, par l'adminiſtration la plus ſage. Toute l'Aſie eſt ſous le deſpotiſme; mais en Turquie, en Perſe, c'eſt le deſpotiſme de l'opinion par la religion; à la Chine, c'eſt le *deſpotiſme des lois par la raiſon*. Chez les mahométans on croit à l'autorité divine du Prince: chez les Chinois, on croit à *l'autorité naturelle de la loi raiſonnée*.

§. III.

DÉSOLATION DE L'ÉGLISE.

Le prêtre Raynal.

« Comment après avoir conſacré les principes de la liberté individuelle, ſouffrez-vous qu'il exiſte dans votre ſein une inſtitution qui ſervi de modèle & de prétexte à toutes les

inquiſitions ſubalternes qu'une inquiétude factieuſe a ſemée dans toutes les parties de l'empire ! ...

En gémiſſant ſur l'état de *déſolation où eſt l'égliſe de France...* on ne m'accuſera pas d'être un prêtre fanatique, parce qu'en regardant comme le ſeul moyen de ſalut le rétabliſſement de l'autorité légitime, on ne m'accuſera pas d'en être le partiſan, & d'en attendre les faveurs ; parce qu'en attaquant devant vous les citoyens qui ons incendié le royaume, qui en ont perverti l'eſprit public par leurs écrits, on ne m'accuſera pas de méconnoître le prix de la liberté de la preſſe », (Lettre à l'aſſemblée nat.)

Le philoſophe Raynal.

« *Tous les cultes partent d'un tronc commun*, qui ſubſiſte & qui ſubſiſtera à jamais, ſans qu'on oſe l'attaquer, ſans qu'on puiſſe prévoir la nature des branches qu'il repouſſera, ſans qu'il ſoit permis d'en arracher une ſeule qu'avec effuſion de ſang. Il y auroit peut-être un remede, ce ſeroit une ſi parfaite *indifférence du gouvernement*, que ſans aucun égard à la diverſité des cultes, les talens & la vertu conduiſent ſeuls aux places de l'état & aux faveurs du ſouverain,

alors peut-être les différentes églises se réduiroient à des différences insignifiantes d'écoles... *Adore Dieu, observe les lois, aime ton prochain* «. (Pag. 89, tome VIII.)

« Le christianisme avoit commencé par des pêcheurs, qui ne savoient que l'évangile ; il fut achevé par des évêques qui formerent l'église. Alors il gagna de proche en proche, & parvint jusqu'à l'oreille des empereurs. Les uns le tolérerent par mépris, par crainte, par intérêt ou par humanité ; les autres le persécuterent. La persécution hâta les progrès que la tolérance lui avoit ouverts... Constantin, au lieu d'unir à sa couronne le pontificat quand il se fit chrétien, comme ils étoient unis dans la personne des empereurs payens, accorda au clergé tant de richesses & d'autorité, tant de moyens de les accroître de plus en plus, que cet aveugle abandon fut suivi d'un despotisme ecclésiastique tout à fait nouveau. — Tandis que les papes désabusoient les esprits de leur autorité par l'abus qu'ils en faisoient, la lumiere vint d'Orient en Occident. Dès que les chefs d'œuvre de l'antiquité eurent ramené le goût des bonnes études, la raison recouvra quelques-uns des droits qu'elle avoit perdus. L'histoire de l'église fut approfondie, & l'on y découvrit les *faux titres de la cour*

de Rome; une partie de l'Europe en ſecoua le joug. Un moine lui fit perdre preſque toute l'Allemagne, preſque tout le Nord; un chanoine quelques provinces de France; & un roi, pour une femme, l'Angleterre entiere. Si d'autres ſouverains maintinrent avec fermeté la religion catholique dans leurs poſſeſſions, ce fut peut-être parce qu'elle fut plus favorable à cette obéiſſance aveugle & paſſive qu'ils exigent des peuples, & que le clergé romain a toujours prêchée pour ſes intérêts ». (Pag. 32 & ſuiv. Tome IX.)

Les écrivains de la religion réformée, ont fait voir l'abſurdité qu'il y auroit à croire un ſeul homme continuellement inſpiré du ciel, ſur un trône ou dans une chaire qui fut le ſiége des vices les plus monſtrueux, où la diſſolution ſe vit aſſise à côté de l'inſpiration: où l'adultere & le concubinage profanerent les idoles revêtues du caractère & du nom de la ſainteté; où l'eſprit de menſonge & d'artifice, dirigeât les prétendus oracles de la vérité. Ils ont démontré que l'égliſe aſſemblée en concile, eſt compoſée de prélats intriguans ſous les empereurs de la primitive égliſe; ignorans & débauchés dans les tems de barbarie; ambitieux & faſtueux dans les ſiecles de ſchiſme; qu'une telle égliſe

ne devoit pas être plus éclairée des lumieres ſurnaturelles que le vicaire de Jéſus; que l'eſprit de Dieu ne ſe communiquoit pas plus viſiblement à 200 pères du concile, qu'au *St. Pere*, ſouvent *le plus méchant des hommes* &c. (31, ibid).

Au milieu de ces ruines, la philoſophie s'eſt élevée, elle a dit: ſi le texte de l'écriture n'a pas la clarté, la préciſion, l'authenticité néceſſaires pour être l'unique regle infaillible du culte & de dogme; ſi la tradition de l'égliſe, depuis ſes premiers ſiecles juſqu'au tems de Luther & de Calvin, s'eſt corrompue elle-même avec les mœurs des prêtres & des fideles; ſi les conciles ont chancelé, varié, décidé contradictoirement dans leurs aſſemblées; s'il eſt indigne de la divinité de communiquer ſon eſprit & ſa parole à un ſeul homme *débauché quand il eſt jeune, imbécille qaand il eſt vieux, ſujet enfin dans tous les âges aux paſſions, aux erreurs, aux infirmités de l'homme;* il ne reſte aucun appui ſolide & conſtant à l'infaillibité de la foi chrétienne. Ainſi *cette religion n'eſt pas d'inſtitution divine* ou dieu n'a pas voulu qu'elle fut éternelle.

Ce dilême eſt très embarraſſant. Tant que le ſens des écritures demeure ſuſceptible des con-

testations qu'il a toujours éprouvé, & la tradition aussi problématique qu'elle l'a parue par les travaux immenses des théologiens des différentes communions, *le christianisme ne pourra s'appuyer que sur l'autorité civile, que sur le pouvoir du magistrat. La propre force de la religion qui soumet l'esprit & retient la conscience par la persuasion, cette force lui manquera.* (pag. 34, 35, tome IX).

S'il m'étoit permis de m'expliquer sur une matiere aussi importante, j'oserois assurer que ni en Angleterre, ni dans les contrées hérétiques de l'Allemagne, des provinces unies & du nord, on n'est remonté aux véritables principes; mieux connus, que de sang & de troubles ils auroient épargné; de sang payen, de sang hérétique, de sang chrétien, depuis la premiere origine des cultes nationaux, jusqu'à ce jour; & combien ils en épargneroient dans l'avenir, si les maîtres de la terre étoient assez sages & assez fermes pour s'y conformer! *L'état*, ce me semble, *n'est point fait pour la religion; mais la religion est faite pour l'état.* Premier principe. — *L'intérêt général est la regle de tout ce qui doit subsister dans l'état.* Second principe. — *Le peuple, ou l'autorité* souveraine dépositaire de la sienne, *a seul le droit de juger de la conformité de quelque institution*

que ce ſoit avec l'intérèt général. Troiſieme principe.

Ces trois principes me paroiſſent d'une vérité inconteſtable, & les propoſitions qui ſuivent n'en ſont que des corollaires; *c'eſt* donc à cette autorité, & *à cette autorité ſeule qa'il appartient d'examiner les dogmes & la diſcipline d'une religion*; *&c.* Cette autorité, & cette autorité ſeule peut donc *proſcrire le culte étali*, *en adopter un nouveau, ou mème ſe paſſer du culte*, si cela lui convient. La forme générale du gouvernement en étant toujours au premier inſtant de ſon adoption, comment la religion pourroit-elle preſcrire par ſa durée? — *L'état à la ſuprématie en tout. La diſtinction d'une puiſſance temporelle & d'une puiſſance ſpirituelle eſt une abſurdité palpable;* il ne peut & ne doit y avoir qu'une ſeule & unique juriſdiction, par-tout où il ne convient qu'à l'utilité publique d'ordonner ou de défendre.

Pour quelque délis que ce ſoit, il n'y aura qu'un tribunal; pour quelque coupable qu'une priſon; pour quelqu'action illicite qu'une loi; toute prétention contraire bleſſe l'égalité des citoyens, toute poſſeſſion eſt une uſurpation du prétendant aux dépens de l'intérêt commun. — Point d'autre concile que l'aſſemblée des mi-

niſtres du ſouverain. *Quand les adminiſtrateurs de l'état ſont aſſemblés, l'égliſe eſt aſſemblée. Quand l'état a prononcé, l'égliſe n'a plus rien à dire.* — Point d'autres canons que les édits des princes & les arrêts des cours de judicature. — Qu'eſt-ce qu'un délit commun & un délit privilégié, où il n'y a qu'une loi, une choſe publique, des citoyens? —— Les immunités & autres privileges excluſifs ſont autant d'injuſtices commiſes envers les autres conditions de la ſociété qui en ſont privées.

Un prêtre, un évêque, un clerc peut s'expatrier s'il lui plaît: mais alors il n'eſt plus rien. *C'eſt à l'état à veiller à ſa conduite; c'eſt à l'état à l'inſtaller & à le déplacer.* — Si l'on entend par bénéfice autre choſe que le ſalaire que tout citoyen doit recueillir de ſon travail, c'eſt un abus à réformer promptement. Celui qui ne fait rien, n'a pas droit de manger.

Eh! pourquoi le prêtre ne pourroit-il pas acquérir, s'enrichir, jouir, vendre, acheter & teſter comme un autre citoyen? Qu'il ſoit chaſte, docile, humble, indigent même s'il n'aime pas les femmes, s'il eſt d'un caractere abject, & s'il préfere du pain & de l'eau à toutes les commodités de la vie; mais qu'il lui ſoit défendu d'en faire le vœu. *Le vœu de chaſteté répugne à*

la nature, & nuit à la population; le vœu de pauvreté n'est que d'un inepte ou d'un pareſſeux; le vœu d'obéiſſance à quelqu'autre puiſſance qu'à la dominante & à la loi, eſt d'un eſclave ou d'un rebelle.

S'il exiſtoit donc dans un recoin d'une contrée, ſoixante mille citoyens enchaînés par ces vœux, qu'auroit à faire de mieux le ſouverain, que de s'y tranſporter avec un nombre ſuffiſant de ſatellites armés de fouets, & de leur dire: *Sortez canaille fainéante, ſortez: au champ, à l'agriculture, aux atteliers, à la milice.* — L'aumône eſt le devoir commun de tous ceux qui ont au-delà du beſoin abſolu. — Le ſoulagement des vieillards & des infirmes indigens, celui de l'état qu'ils ont ſervi. — *Point d'autres apôtres que le législateur & le magiſtrat.* — Point d'autres livres ſacrés que ceux qu'ils auront reconnus pour tels. — *Rien de droit divin que le bien de la république.*

Je pourrois étendre ces conſéquences à beaucoup d'autres objets; mais je m'arrête ici, proteſtant que ſi dans ce que j'ai dit, il y a quelque choſe de contraire au bon ordre d'une ſociété raiſonnable, & à la félicité des citoyens, je le retracte; quoique j'aie peine à me perſuader que les nations puiſſent s'éclairer & ne pas ſentir

un jour la vérité de mes principes. Au reste je préviens mon lecteur, que je n'ai parlé que de la religion extérieure. Quant à l'intérieure, l'homme n'en doit compte qu'à Dieu. C'est un secret entre lui & celui qui l'a tiré du néant & qui peut l'y replonger. (pag. 111 jusqu'à 114).

Dieu qui est le principe de la justice & de l'ordre, hait les tyrans. Dieu a imprimé au cœur de l'homme cet amour sacré de la liberté; il ne veut pas que la servitude avilisse & défigure son plus bel ouvrage. Si l'apothéose est due à l'homme, c'est à celui sans doute qui combat & meurt pour son pays. Mettez son image dans vos temples, approchez-là des autels. Ce sera le *culte de la patrie*; formez un calendrier politique & religieux où chaque jour soit marqué par le nom de quelqu'un de ces héros, qui aura versé son sang pour vous rendre libres. Votre postérité les lira un jour avec un saint respect: elle dira, voilà ceux qui ont affranchi la moitié d'un monde & qui, travaillant à notre bonheur quand nous n'étions pas encore, ont empêché qu'à notre naissance nous entendissions des chaînes retentir sur notre berceau. (pag. 287, tome VIII.

C'est en partie à la découverte du nouveau monde, qu'on devra la tolérance religieuse,

qui doit s'introduire dans l'ancien. *Elle arrivera cette tolérance.* La perfécution ne feroit que hâter la chute des religions dominantes. L'induftrie & la lumiere ont pris chez les nations un cours, un afcendant qui doit rétablir un certain équilibre dans l'ordre moral & civil des fociétés. L'efprit humain eft défabufé de l'ancienne fuperftition; fi l'on ne profite de cet inftant pour le guider & le rendre à l'empire de la raifon, il faut que la maffe générale des hommes qui a befoin d'efpérances & de craintes fe livre à des fuperftitions nouvelles. (pag. 36, tome IX.)

Si la fondation du chriftianifme préfente, à l'efprit, un tableau qui nousétonne, l'hiftoire des révolutions du gouvernement de l'églife, n'eft pas moins furprenante. Quelle énorme diftance de Pierre, pauvre pêcheur, fur les bords du lac de Génézareth & ferviteur des ferviteurs de Dieu, à quelques-uns de fes orgueilleux fucceffeurs, le front ceint d'un triple diadême, maîtres de Rome, d'une grande partie de l'Italie, & fe difant les rois des rois de la terre! Prenons les chofes dans leur origine, fuivons rapidement les progrès de la fplendeur & de la corruption de l'églife; voyons ce que fon gouvernement eft devenu dans l'efpace de dix-huit fiècles. (Voyez

les

les pages 100 & ſuivantes.) D'où l'on voit que le gouvernement eccléſiaſtique, du moins en France, a paſſé de la *tyrannie anarchique*, à une ſorte *d'ariſtocratie tempérée*. (pag. 111, tom. 9.)

Le clergé n'eſt qu'une profeſſion au moins ſtérile pour la terre, lors même qu'il s'occupe à prier; mais quand, avec des mœurs ſcandaleuſes, il prêche une doctrine que ſon exemple & ſon ignorance rendent doublement incroyable, impraticable; quand après avoir deshonoré, décrié, renverſé la religion par un tiſſu d'abus, de ſophiſmes, d'injuſtices & d'uſurpations, il veut l'étayer par la perſécution : alors ce corps privilégié, pareſſeux & turbulent, devient le plus cruel ennemi de l'état & de la nation. Il ne lui reſte de ſaint & de reſpectable, que cette claſſe de paſteurs la plus avilie & la plus ſurchargée, qui, placée parmi les peuples de la campagne, travaille, édifie, conſeille, conſole & ſoulage une multitude de malheureux. — Les cultivateurs méritent la préférence même ſur les manufactures & les arts. (pag. 202-203, tom. 9.)

Nous vivons ſous trois codes : le code naturel, le code civil & le code religieux. Il eſt évident que tant que ces trois ſortes de légiſlation ſeront contradictoires entre elles, il eſt impoſſible qu'on ſoit vertueux. Il faudra tantôt fouler aux pieds

la nature, pour obéir aux inſtitutions ſociales; & les inſtutions ſociales, pour ſe conformer aux préceptes de la religion. Qu'en arrivera-t-il? C'eſt qu'alternativement infracteurs de ces différentes autorités, nous n'en reſpecterons aucune; & que nous ne ferons ni hommes, ni citoyens, ni pieux.

Les bonnes mœurs exigeroient donc une réforme préliminaire, qui réduiſît les *codes à l'identité. La religion ne devroit nous défendre ou nous preſcrire que ce qui nous ſeroit preſcrit ou défendu par la loi civile, & les lois civiles & religieuſes, ſe modeler ſur la loi naturelle*, qui a été, qui qui eſt & qui ſera toujours la plus forte. D'où l'on voit que le vrai légiſlateur eſt encore à naître, que ce ne fut ni Moyſe ni Solon; & que ce n'eſt pas ſeulement dans Athènes, mais par toute la terre qu'on a preſcrit aux hommes, non la meilleure légiſlation qu'on pourroit leur donner, mais la meilleure qu'ils pouvoient recevoir; & qu'à ne conſidérer que la morale, ils feroient peut-être moins éloignés du bien, s'ils étoient reſtés ſous l'état ſimple & innocent de certains ſauvages. (p. 297-298, t. 9.)

§. IV.

PROPRIÉTÉ ATTAQUÉE.

Raynal, prêtre.

« Par-tout j'ai cherché les veſtiges de cette autorité centrale qu'une grande nation dépoſe dans les mains du monarque pour ſa propre ſûreté, je ne les ai plus trouvés nulle part. *J'ai cherché les principes conſervateurs des propriétés, & je les ai vu attaqués.* J'ai cherché ſous quel abri repoſe la liberté individuelle, & j'ai vu l'audace toujours croiſſante, invoquant, attendant le ſignal de la deſtruction que ſont prêts à donner les factieux, & les novateurs auſſi dangereux que les factieux ». (Lett. à l'aſſ. nat.)

Raynal philoſophe.

« La population dépend beaucoup de la diſtribution des biens fonds. Les familles ſe multiplient comme les poſſeſſions, & quand elles ſont trop vaſtes, leur étendue démeſurée arrête toujours la population : un grand propriétaire ne travaillant que pour lui ſeul, conſacre une moitié de ſes terres à ſes revenus

& l'autre à ses plaisirs, & trop de grandes terres & trop peu de petites, premier obstacle à la population.

Second obstacle : les domaines inaliénables du clergé. Lorsque tant de propriétés seront éternelles dans la même main, comment fleurira la population qui ne peut naître que de l'amélioration des terres par la multiplication des propriétés ? quel intérêt a le bénéficier de faire valoir un fonds qu'il ne doit transmettre à personne, de semer ou de planter pour une postérité qui ne sera pas la sienne ? Loin de retrancher sur ses revenus pour augmenter sa terre, ne risquera-t-il pas de détériorer son bénéfice pour augmenter des rentes qui ne sont pour lui que viageres ?

Les substitutions des biens nobles ne sont pas moins nuisibles à la propagation de l'espèce ; diminuent à la fois, & la noblesse & les autres conditions. De même que la primogéniture, chez les nobles, sacrifie plusieurs cadets à l'aîné d'une maison, les substitutions immolent plusieurs familles à une seule ; presque toutes les terres tombent en friche par la négligence d'un propriétaire qui ne s'attache point à des biens dont il ne peut disposer, qu'on ne lui accorde qu'à regret, & qu'on a donné d'avance à ses suc-

ceſſeurs qui ne doivent pas être ſes héritiers puiſqu'il ne les a pas nommés. Le droit de primogéniture & de ſubſtitution eſt donc une loi qu'on diſoit faite à deſſein de diminuer la population de l'état ». (Pag. 222 & 223, tome XI.)

Un des moyens de favoriſer la population, faut-il le dire? c'eſt de *ſupprimer le célibat du clergé ſéculier & régulier*... Tandis qu'une partie des chrétiens frappés de terreur alloit périr dans les croiſades, une autre partie s'enſevelit dans les cloîtres. Voilà l'origine de la vie monaſtique en Europe. *L'opinion fit les moines, l'opinion les détruira, leurs biens reſteront dans la ſociété, pour y engendrer des familles* ». (Pag. 225 & 226, tome IX.)

Au commencement du huitième ſiècle, Charles Martel, maire du palais, s'empara des richeſſes eccléſiaſtiques qui étoient immenſes. Les monarques en reſterent les maîtres; ils entrèrent enſuite dans la circulation comme les autres propriétés. On les vendit, on les partagea; une cure ſervoit ſouvent de dot à une jeune perſonne qui en affermoit la dîme & le caſuel ». (Pag. 146, tome II.)

Si les paſſages, dont je n'ai donné que des extraits, ſont un peu longs, on ne doit l'attriber

qu'à la prolixité de M. Raynal, qui, comme un torrent, entraîne malgré ſoi à le lire, preuve de ſon talent. Je penſe que la réfutation des principes erronnés, contenus dans ſa lettre, ſont amplement réfutés par ceux que l'on trouve à chaque page de l'ouvrage qui lui a mérité, à juſte titre, la célébrité dont il a joui juſqu'à préſent. Je ne ferai donc que quelques réflexions ſur la révolution.

RÉFLEXIONS.

Comment M. Raynal, qui avoit, avec vérité, tracé d'une part le beau caractère du français, & de l'autre la tyrannie, ſinon des rois, au moins de la tourbe miniſtérielle; qui avoit propoſé à Louis XVI la réforme ſalutaire qu'il y avoit à faire, réforme qui a été faite par la conſtitution; comment M. Raynal peut-il blâmer la conduite des légiſlateurs? Comment oſe-t-il inſulter le peuple français? A l'entendre, ne diroit-on pas que ce peuple doux, poli, franc, actif, aimable, généreux, s'eſt, dans un inſtant, transformé en un peuple brigand, féroce, ſcélérat. Ne croiroit-on pas que c'eſt un composé de hordes ſauvages, dont les mains dégoûtent de ſang humain, & qui chantent leurs forfaits? Ah!

ſans doute que le peuple français s'eſt métamorphoſé, mais la métamorphoſe eſt heureuſe: Eſclave, il eſt devenu libre; ignorant, il s'eſt éclairé; foible, il eſt devenu courageux. Si M. Raynal avoit bien approfondi le caractère de l'homme, & ſur-tout celui du français, il ſe ſeroit convaincu que l'homme n'eſt vicieux que dans les liens de l'eſclavage, & qu'il s'achemine à la vertu par la liberté. Que cet octogénaire aille dans nos places publiques, au lieu d'un peuple qui ſe querelloit, s'invectivoit pour rien, il verra un peuple poli, qui ſe reſpecte; les égards, les procédés ſont réciproques; on n'entend plus ces juremens, ces blaſphêmes, qui déchiroient l'oreille de toute part. Le peuple, raſſuré par la conſtitution, n'a d'autre inquiétude que celle que lui donnent les malveillans, qui veulent lui ravir cette liberté inappréciable qu'il vient de recouvrir. Qu'il aille dans ces tumultes, indiſpenſables dans une révolution, il verra que le déſordre n'eſt excité que par quelques brigands, payés par l'ariſtocratie, pour ſoulever le peuple ſeul. M. Raynal, grand hiſtorien, doit ſavoir que les faſtes de l'univers n'offrent pas une révolution auſſi grande, auſſi avantageuſe, auſſi prompte, & qui ait coûté moins de ſang que la révolution françaiſe, ſang qui

n'a été verſé que par les amis du deſpotiſme. Sans doute qu'il y a eu quelques têtes tranchées ; il le falloit, ces têtes étoient proſcrites par l'opinion publique. Doit-on pour cela en induire que le peuple eſt féroce ? Mais quelques têtes de ſcélérats abattues par le peuple, peuvent-elles être miſes en parallelle avec le nombre prodigieux de victimes qu'il y auroit eu, ſi la force eût reſtée à l'ariſtocratie. Ah ! n'outrageons pas un peuple juſte, fier & généreux. Quel eſt aujourd'hui le cathéchiſme de ce peuple ? La déclaration des droits de l'homme, dont la vérité eſt ſaiſie facilement par la penſée, & gravée profondément dans le cœur. Il n'y a de méthaphyſique & d'abſurde ; que ces écrits criminels qui frondent l'opinion publique, & qui veulent faire tranſiger avec la tyrannie.

« La France entière préſente deux tributs très-prononcées ; celle des gens de biens, des eſprits modérés ; claſſe d'hommes muets & conſternés maintenant ; tandis que des hommes violens s'électriſent, ſe ſerrent & forment un volcan redoutable, qui vomit des torrens de laves capables d'engloutir ». (lettre.)

M. Raynal, eſt donc rangé du parti des modérés, ou ſi l'on veut des ariſtocrates. Mais ce parti attaché, non au roi, mais à leur intérêt

perſonnel, ſous tous les aſpects, peut-il être mis en parallelle avec la maſſe impoſante de la nation ? M. Raynal ne voit pas par ſes yeux. Un vrai ami de la liberté, ne peut plus être celui des partiſans de l'ancien régime, & qui ſoutiennent à la face de l'europe ſavante, que l'eſclavage eſt néceſſaire.

« N'auriez-vous pas oublié que les fréquentes élections, que les élections ſans ceſſe renouvellées, & le peu de durée des pouvoirs, ſont une ſource de relâchement dans les reſſources politiques ? N'auriez-vous pas oublié que la forme du gouvernement doit être en raiſon de ceux qu'il doit ſoutenir ou qu'il doit protéger... Vous avez conſervé le nom de roi, mais dans votre conſtitution il n'eſt plus utile... Vous l'avez invité à combattre une conſtitution, qui lui montre ſans ceſſe ce qu'il n'eſt pas... Il faudroit confier au roi toute la force néceſſaire, pour aſſurer la puiſſance des loix; de veiller ſur-tout à la liberté des aſſemblées primaires, dont les factions ont éloigné tous les citoyens vertueux & ſages ». (lettre.)

Et qui a dit à M. Raynal que la vertu ne ſe préſentoit pas dans les aſſemblées ? Si on conçoit qui le lui a dit, on ne peut concevoir comment il a oſé outrager ainſi la très-grande majorité du peuple. A l'égard de ſon conſeil pernicieux, il

annonce dans M. Raynal, en dépit de ſa réputation, ou un homme de mauvaiſe foi, ou un homme peu profond dans la ſcience du gouvernement.

Les rois, dont la pente naturelle eſt d'augmenter leur pouvoir, font toujours leurs efforts pour rendre rares les aſſemblées, ou bien, avec de grands moyens, corrompre les légiſlateurs. Le remède, pour prévenir ce mal terrible de la corruption, qui, de l'organe de la liberté, fait l'inſtrument de la ſervitude, eſt en premier lieu la fréquence des aſſemblées, qui, changeant ſouvent les repréſentans, rend leur ſéduction plus coûteuſe & plus difficile; en ſecond lieu, d'aſſujettir les repréſentans à ſuivre exactement leurs cahiers, & à rendre compte de leur conduite. A l'égard du roi, n'a-t-il pas toute la force néceſſaire pour faire exécuter les lois? Veut-on donc qu'il ſoit abſolu comme autrefois, autant valoit-il reſter comme nous étions. Le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif, étant ſéparés & limités, voilà la clef du bon gouvernement. Ne trouvez-vous pas, ſuivant votre deſir, un gouvernement aſſez ſemblable à celui de la Chine, que vous propoſez pour modèle? Le *pouvoir législatif*, eſt à la place des *penſeurs;* & le *pouvoir exécutif*, à celle des *ſigneurs*? Vous craignez que, dans l'opinion, le

pouvoir des rois décline, & que les droits du peuple s'accroiſſent. Pourquoi faut-il que je trouve ce blaſphême anti-ſocial, ſous la plume d'airain du défenſeur des peuples & du cenſeur des rois? La ſéparation des pouvoirs, fait la ſûreté des droits & devoirs réciproques. C'eſt dans cette meſure que réſide la ſécurité des citoyens qui d.ſirent l'ordre, la paix & le bonheur de la nation, bonheur qui ſeul doit faire la gloire du monarque.

« Je ne parlerai pas de vos opérations de finances. A dieu ne plaiſe que je veuille augmenter les inquiétudes, ou diminuer les eſpérances de la fortune publique; mais croyez bien qu'il n'y a ni impôt, ni crédit, ni recettes, ni dépenſes aſſurés, là, ou le gouvernement n'eſt ni puiſſant, ni reſpecté ». (lettre.)

Ce paſſage me paroît bien perfide. Eſt-ce que le gouvernement n'eſt pas plus puiſſant, reſpecté & même reſpectable qu'il l'étoit avant la conſtitution? Craint-on aujourd'hui une banqueroute, comme nous en étions menacés avant la révolution? De jour en jour ne voit-on pas éteindre la dette de l'état? Voilà des faits qui valent mieux que des raiſonnemens. Lorſque les ennemis de la révolution auront ceſſé de contrarier les opérations du gouvernement; qu'ils

ſe ſeront laſſés de faire la guerre à leurs propres dépens, en tenant caché un numéraire qui leur rapporteroit un revenu certain, s'il circuloit; dites-moi quel eſt le royaume qui offrira plus de reſſources à l'activité & à l'induſtrie? Je le demande à vous, qui avez calculé nos richeſſes : loin de nous vos terreurs paniques.

M. Raynal qui a démaſqué la turpitude, l'ineptie, l'inutilité du clergé, qui en a propoſé les réformes ſalutaires, vient nous dire lamentablement qu'il gémit ſur l'état de déſolation de la France. Eſt-ce donc perſécuter les prêtres, que de les reporter à leurs fonctions primitives; de défendre à ceux qui ne veulent pas ſe conformer à la loi, de faire des fonctions publiques? Tous les cultes ne peuvent-ils pas ſe profeſſer publiquement? Eh quoi! parce que quelques individus, non attachés à leurs devoirs, mais bien aux richeſſes dont ils abuſoient, ſont récalcitrans, qu'ils ſèment la diſcorde, qu'ils trompent le peuple, doit-on penſer, contre l'évidence même, qu'ils ſont perſécutés, tyranniſés. M. Raynal veut il donc nous faire penſer aujourd'hui qne tout ce qu'il á dit autrefois n'étoit que des fables, ſur leſquelles on ne devoit pas s'arrêter? Mais on a fait tout ce que M. Raynal avoit jadis deſiré; il ne manque

plus qu'un point, & que l'on décrétera ſans doute bientôt, qu'il ne ſera plus permis aux prêtres de faire, contre la nature, le vœu de chaſteté.

Comment M. Raynal peut-il dire qu'on a attaqué les propriétés? Eſt-ce en faiſant rentrer dans l'état, des domaines qui lui appartenoient? Ces principes, pris dans la nature des choſes, conformes à l'équité, à la raiſon, n'ont-ils pas été bien développés par lui-même? Que d'inconſéquence de ſa part! Le parallelle de ſa lettre avec ſon hiſtoire philoſophique, fait un contraſte frappant. Là, il plaide la cauſe des rois, & traite le peuple de tyran. Ici, il traite les rois, les prêtres de tyrans, & il venge le peuple opprimé. Loin de s'élever contre cette conſtitution, la moins imparfaite que l'on connoiſſe, M. Raynal, à l'exemple d'un peuple fier, dont il a chanté les exploits, les anglo-américains; à leur exemple, M. Raynal auroit dû féliciter l'aſſemblée nationale ſur ſes immenſes travaux; & il auroit dû en homme fier & libre, tonner contre le *marc d'argent* & contre le *veto* du roi. C'eſt alors qu'on auroit reconnu & le citoyen & le philoſophe.

M. Raynal reproche à l'aſſemblée nationale qu'elle a été trop loin, qu'elle a riſqué ſon

ouvrage. Sans doute que les repréſentans ont été plus loin que ne le portoient les cahiers. Mais on le demande: Quel eſt l'homme qui, menacé d'être englouti dans l'antre profond qui s'entrouve, ne s'élance d'abord hors du danger prochain & ne porte ſes pas plus loin, pour n'être plus expoſé? Voilà préciſément l'image de toutes les révolutions, & notamment de celle de France. Pourſuivis ſourdement par la tyrannie, une exploſion alloit nous détruire ou nous plonger à jamais dans l'eſclavage; mais le français qui a vu le coup qu'on alloit lui porter, a repris ſon énergie primitive, il s'eſt élancé, a fait des efforts; & par ſon propre courage, ſon audace, affrontant la mort, il a bravé le danger, le péril, & a fait tomber, ſous ſa lourde maſſue, l'ennemi prêt à lui donner le coup de mort. Ayant briſé ſes fers, le ſceptre du deſpotiſme, foulé les préjugés, écraſé la tyrannie, il s'eſt relevé de la pouſſière où il étoit enſeveli depuis des ſiècles. Aujourd'hui qu'il ſe trouve dans l'attitude qui lui convient; que la nation a donné tant de fois ſon aſſentiment aux opérations de nos légiſlateurs; que le temple de la liberté va s'élever ſur les ruines de la ſervitude, faut-il, par une marche rétrograde, s'expoſer à retomber dans l'anéantiſſement. Eh! que diroient de nous les

peuples étrangers? *Ils n'eurent qu'un rayon de lumière, qui leur a fait voir le chemin de l'esclavage, où ils ont été se plonger pour des siècles.* Non, non, qu'on ne craigne point cette lâche conduite; *vivre libre ou mourir*, est la devise du français.

Raynal as-tu bien réfléchi à la proposition hardie que tu as osé faire à une assemblée, qui présente une masse de lumières bien imposante! Je vois l'univers étonné; je vois les peuples se dire : Eh quoi! seroit-il vrai que...... il n'est pas possible! Non, l'auteur de l'histoire philosophique & politique des deux Indes, ne peut pas être celui de la lettre à l'auguste assemblée de France. Permettez, leur dis-tu, à un vieil ami de la liberté, de vous parler sicnèrement. Mais tu sais bien que la liberté, tenant à la nature, date de fort loin, & que pour pouvoir la rajeunir, la ramener, elle a besoin d'avoir des amoureux ardens & constans. C'est dans ces clubs, que tu ne connois guère que sous de faux rapports, que l'on y trouve à se réchauffer du feu sacré du patriotisme, sans lequel on pourroit retomber dans les ténèbres; que l'on y prend l'esprit qui convient à un peuple libre, qui cherche à s'éclairer & à maintenir l'union.

O Raynal! écoutes un homme qui te con-

noît & apprécie tes ouvrages; un homme qui, ſans fiel, te parle franchement & librement comme un français; un homme qui, malgré ta lourde faute, s'intéreſſe ſincèrement à la réputation méritée dont tu as joui juſqu'à préſent; écoutes-le, avec confiance, il n'a qu'un mot à te dire, & ce mot eſt bien preſſant pour toi. Ou tu déſavoueras ta lettre, ou tu ne la déſavoueras pas. Au premier cas, on lira au pied de ta ſtatue: *Il vengea l'humanité opprimée.* Au ſecond cas: *Il fut le ſoutien de la tyrannie.*

Choiſis; car on ne peut tranſiger avec les principes.

BONNEMAIN.

De l'imprimerie de FIEVÉE, rue Serpente.